

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Arrêté du 10 août 2020 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de conseiller des affaires étrangères (cadre d'Orient) au titre de l'année 2021**

NOR : EAEA2020664A

Par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères en date du 10 août 2020, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de conseiller des affaires étrangères (cadre d'Orient), au titre de l'année 2021, est fixé à 7. Ces places sont réparties de la façon suivante :

Concours externe : 3 places :

- section Europe orientale et Asie centrale : 1 ;
- section Asie méridionale et Extrême-Orient : 1 ;
- section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 1.

Concours interne : 4 places :

- section Europe orientale et Asie centrale : 1 ;
- section Asie méridionale et Extrême-Orient : 1 ;
- section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 1 ;
- section Europe centrale : 1.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du bureau des concours et examens professionnels, aux adresses électroniques : [concours.bureau@diplomatie.gouv.fr](mailto:concours.bureau@diplomatie.gouv.fr) ou [info.drh@diplomatie.gouv.fr](mailto:info.drh@diplomatie.gouv.fr) et sur le site internet <https://www.diplomatie.gouv.fr>.